

POSTES OFFERTS AUX INTERNES EN MÉDECINE
Argumentaire transmis par le Dr R.Gateau médecin inspecteur DRASS

CONTEXTE

- La réglementation a mise en place deux types de commission pour établir la liste des postes offerts aux internes :
 - une commission régionale des études médicales – C.R.E.M.
 - une commission nationale des études médicales – C.N.E.M.

- Parallèlement à ces commissions, existe une commission régionale et nationale pour la pharmacie et une pour la biologie.

- ↪ Toutes ces commissions ont un rôle consultatif.

- ↪ Les postes proposés sont arrêtés par un arrêté du Ministère de la Santé et des Solidarités (pour l'année universitaire 2006-2007 : arrêté du 19 juin 2006).

- ↪ En pièce jointe le compte rendu de la dernière C.R.E.M. (30 novembre 2005) qui présente la demande des postes d'internes pour l'Auvergne en 2006 et l'argumentaire.

- ↪ A partir de 2006, le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives a abrogé l'article créant la C.R.E.M.

Évolution des postes offerts au concours (arrêtés ministériels)

	2001		2002		2003		2004*		2005		2006	
	Auvergne	France										
spécialités médicales	22	660	17	660	17	677	20	880	15	760	15	760
anesthésie	5	205	6	220	7	240	8	283	6	243	6	243
pédiatrie	4	165	4	177	5	195	6	224	5	196	5	196
TOTAL	31	1 030	27	1 057	29	1 112	34	1 199	26	1 199	26	1 199

* 2004 année de transition avec deux concours distincts ce qui explique l'augmentation des chiffres

Ce tableau montre que le nombre de postes de spécialités médicales a progressé France entière de 660 à 760 (avec un pic en 2004 à 880) ; soit une **augmentation de 15 %**.

Durant le même temps, l'Auvergne a **perdu 32 %** de postes en spécialités médicales.

La C.R.E.M., pour 2006, avait proposé pour l'Auvergne :

spécialités médicales	23 à 25 postes
anesthésie-réanimation	7 postes
pédiatrie	5 postes.

.../...

AU TOTAL

- La démographie de l'Auvergne montre une baisse de notre population, mais cette population est âgée et requiert des besoins de soins médicaux importants comparée à une population plus jeune.
- Par ailleurs, les professionnels de santé sont en nombre inférieur à la moyenne nationale et pour certaines disciplines médicales plus âgés que la moyenne France entière.
- Actuellement la subdivision de Clermont-Ferrand dépend de l'interrégion Sud-Ouest, une demande de rattachement à Rhône-Alpes a été faite aux Ministères et semble en bonne voie d'acceptation.

L'Auvergne doit pouvoir bénéficier, comme les autres régions, de la progression du numerus clausus. Son nombre de postes doit augmenter dans le même pourcentage que la France entière pour atteindre des chiffres compris entre 23 et 25 postes.